L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 11 MARS.

FEUILLETON.

L'ALBUM DU RÉGIMENT.

PAR EDMOND ABOUT.

III

— Suite. —

Ce remords la suivit jusqu'au pays des oranges. Pour une âme qui n'est pas absolument perdue, c'est un rude fardeau qu'une mauvaise action. Il se passa peu de journées sans que Blanche se souvînt de Paul Astier, sans qu'elle se demandât: où est-il? que devient-il? Il doit sentir cruellement le froid, tandis que j'ouvre mon ombrelle au soleil. S'il avait éprouvé une rechute! s'il mourait? Je n'en saurais rien, personne n'aurait l'idée de m'en écrire. Et moi, malheureuse, je n'ai pas même le droit de m'en informer!

Elle avait un petit commerce de lettres avec Mlle Hamblot, et les nouvelles qui lui arrivaient de Marans n'étaient pas faites pour rassurer sa conscience. Antoinette lui annonça qu'elle allait tâter du couvent comme pensionnaire, sans engager sa liberté. — Encore un brave cœur qui souffre par moi, disait Blanche, et pour qui? Quel fruit me revient-il de ses tortures? Je fais des malheureux, et il n'y a pas sur la terre un être plus misérable que moi!

Pendant qu'elle passait la vie à s'accuser et se lamenter tour à tour, le climat, le grand air, l'exercice, la jeunesse surtout, poursuivaient leur tâche et métamorphosaient à qui mieux mieux sa petite personne. Sa figure maigrelette se remplit, son corps se développa, sa taille s'arrondit, ses corsages devinrent trop étroits, les os saillants de ses bras disparurent comme les rochers à la marée montante: quelques fossettes se dessinèrent çà et là. Son teint avait passé du brun sale au blanc fade de la cire. Il se réchauffa peu à peu et s'arrêta décidément à cette demi-blancheur, rose au fond et bronzée à la surface, que l'on admire chez les créoles.— Le monde de Palerme et des environs la trouvait belle; quant à la pauvre Mme Vautrin, elle vivait à genoux, en contemplation devant la merveille. Il est certain que le plomb vil s'était changé en bon argent, et que la femme du colonel, après six mois d'absence, ramena en Lorraine une Blanchette très appétissante. Sa beauté n'était pas absolument régulière, de la laideur effacée il restait je ne sais quoi d'étrange; mais l'étrange n'est pas à dédaigner, et je sais des femmes superbes qui le paieraient cher, s'il se vendait en boutique.

—Mon lieutenant, dit un jour le fidèle Bodin, j'ai une nouvelle à ta.... à vous annoncer. C'est que la demoiselle du colonel a fini son semestre aux pays chauds, et que c'est comme si maman l'avait bourrée de mie de pain et trempée dans du lait. Autrement dit, qu'elle n'est plus ni *planche ni prune*.

—Tant mieux pour elle! Quand tu n'auras pas rien de plus intéressant à me dire, tu n'auras pas besoin de te déranger.

—Suffit.

Paul Astier était rétabli. Non-seulement il avait repris son service, mais depuis près de deux mois il travaillait chez lui sans relâche. Il n'aurait pas pris une heure de repos par semaine sans l'obligation de paraître aux lundis du général. Cette nécessité le mit cinq ou six fois en présence de Mlle Vautrin; il affecta obstinément de la point reconnaître.— Belle ou laide, elle n'était ni plus ni moins monstrueuse à ses yeux. Toutefois en bonne justice il s'avoua qu'elle était belle.

Un soir qu'il approchait du buffet, elle le devina, quoiqu'elle eût le dos tourné, et, faisant volte-face, elle lui dit:—Je suis donc bien changée, monsieur Astier, que vous ne me reconnaissez pas?

Il répondit froidement:—En tout temps, en tout lieu, mademoiselle, et quelque changement que la nature opère en vous, soyez sûre de ma.... reconnaissance.

—Sans jouer sur les mots, pourquoi ne me saluez-vous jamais?

—Parce que j'ai mauvaise opinion de vous, mademoiselle.

—Je suis une honnête fille pourtant.

—Je l'espère pour vos parents, mais vous ne serez jamais un honnête homme.

Cela dit, il tourna le dos, gagna le vestibule, alluma un cigare et retourna en fredonnant à la petite chambre où son travail l'attendait.

Il avait fait un raisonnement qui semble juste à première vue et qui l'est dans tous les pays moins routiniers que le nôtre. "Si ma bonne conduite, mes campagnes et quelques actions d'éclat n'ont pas suffi à mériter ce scélérat de ruban rouge; si l'on fait passer sur mon corps toutes les médiocrités de l'armée tantôt pour un motif et tantôt pour un autre, le seul parti qui me reste à prendre est de frapper un grand coup. Je veux prouver à nos mamamouchis que je ne suis pas un officier à la douzaine et que je raisonne mon affaire un peu mieux que Dupont, Lombard ou Foucault.... A ce livre! et du nerf!"

Ce livre assurément n'était pas un chef-d'œuvre indiscutable, on pouvait le critiquer par-ci, le corriger par-là; mais c'était l'ouvrage d'un bon citoyen et d'un officier hors ligne. Toute la partie historique témoignait d'une érudition laborieuse et forte, les chapitres utopiques fourmillaient d'idées saines que les faits ont vérifiées depuis, et qui n'ont pas été perdues pour tout le monde; mais Paul Astier avait raison trop tôt, sa montre avançait de quelques années sur les horloges officielles. Parmi les camarades auxquels il lut son manuscrit par fragments, quelques uns firent cause commune avec lui et embrassèrent passionnément ses rêveries; d'autres, moins imprudents, l'avertirent que cette dépense de talent lui serait plus nuisible qu'utile en haut lieu. Malheureusement, la fièvre d'invention, ce mal étrange qui s'appelle génie ou folie, suivant le jour et l'heure, lui avait tourné la tête. Il se sentait tellement sûr d'avoir raison qu'il porta son manuscrit à l'imprimerie Vincent, avant de solliciter l'autorisation du ministre. Le livre, tiré à quinze cents exemplaires, avec une carte, trois plans et vingt-deux tableaux d'une mise en pages compliquée, coûta six mille francs, dont il n'avait pas le premier sou.

Toutefois il ne doutait pas du succès; il envoya dix exemplaires aux bureaux de la rue Saint-Dominique, persuadé que non-seulement on permettrait la publication, mais qu'on achèterait la première édition pour la répandre dans l'armée.

Neuf exemplaires sur les dix furent jetés au rebut avant lecture; le dixième tomba sur un vieil automate de bureau qui l'ouvrit pour tuer le temps et bondit d'indignation aux premiers mots de la première page.

Bouleverser l'ordre établi! Porter la main sur une institution si belle, si parfaite qu'elle allait nous donner, en moins de vingt-cinq ans, le quatrième rang en Europe! Dans quel cerveau malade une idée si révolutionnaire avait-elle germé? On aurait pu la pardonner à un général de division; elle eût été blâmée poliment chez un colonel. Chez un simple lieutenant, le cas parut damnable. Sur un rapport sévère du vieux monsieur, le ministre fit écrire à Paul Astier une lettre foudroyante qui l'invitait à effacer dans le plus bref délai les moindres traces de cette incartade, s'il ne voulait pas se heurter jusqu'à la fin de sa carrière à l'épithète de frondeur.

Dans cette étrange nation qui s'appelle l'armée, entendre et obéir ne font qu'un. Nul n'a raison contre ses chefs; le bon sens et le bon droit sont des questions de simple hiérarchie. Lorsque deux hommes de ce pays-là ne sont pas du même avis, il serait ridicule de peser leurs arguments respectifs; il suffit de compter les galons de leur casquette. Le lieutenant fut réprimandé et informé qu'il avait tort, et il se le tint pour dit, en homme qui sait la vie. Il distribua son livre à vingt camarades et à trois ou quatre amis; le grenier de l'imprimerie demeura dépositaire du reste.

Ce n'était que demi mal, si l'affaire avait pu s'arrêter là; mais il fallut payer l'impression et le papier de ce livre inutile. L'imprimeur prenait patience, il connaissait Astier, et partant s'intéressait à lui; mais le marchand de papier logeait à cent cinquante lieues de Nancy, il exigea rigoureusement son dû, et comme le débiteur ne dissimulait point sa misère, cet homme, qui n'était pas riche, fut obligé d'écrire au colonel. Si l'imprimeur l'avait laissé réclamer seul, il aurait vu sa créance primée par une autre; il se mit donc de la partie, à contre-cœur. Le lieutenant avait d'ailleurs quelques dettes courantes, comme tous les lieutenants sans fortune; il est entendu que l'officier le plus raisonnable doit recourir au crédit tant qu'il n'est pas au moins capitaine. Toutes ces réclamations, provoquées l'une par l'autre, formèrent un bloc de huit mille francs. A supposer qu'on retînt chaque mois un cinquième de la solde pour désintéresser les créanciers, le règlement de ce petit compte se serait fait en dix-neuf ans et quelques jours. En pareille occasion, l'autorité militaire prend un biais qu'on ne saurait trop admirer. Elle met le débiteur en retrait d'emploi, c'est-à-dire qu'elle le réduit à la demi-solde. Paul Astier s'éveilla un beau matin sous le coup d'une demi-destitution qui lui laissait environ quatre-vingts francs par mois. Son colonel le prit à part et lui dit avec toute la courtoisie et toute la bienveillance imaginables: Mon pauvre enfant, je n'y peux rien; nous sommes tous esclaves de la loi. Le régiment vous regrettera; vous avez non-seulement des aptitudes remarquables, mais toute sorte de qualités excellentes. Comptez sur moi pour vous recommander à l'autorité supérieure et soyez sûr que nous vous replacerons dès que vos dettes seront payées. Choisissez la résidence qu'il vous plaira.

Paul répondit qu'il resterait à Nancy, mais qu'il n'espérait pas arriver à payer ses dettes.—Eh! que diable! pourquoi vous avisez-vous d'écrire et d'imprimer? Vous aviez si bien commencé, mon pauvre ami! Voilà deux ans, oui, ma foi! que vous avez empaumé la réveine. Cela date de votre affaire avec Moinot. Je ne suis pas superstitieux, Dieu merci, mais je me suis demandé quelquefois si l'on ne vous avait pas jeté un sort.

(La fin à demain.)

ORDRE D'ELECTION.

OFFICIEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF, Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

ATTENDU, que le Sénat de la Louisiane a, le dix-neuvième jour de février 1873, par un vote constitutionnel des deux tiers de ses membres, déclaré les sénateurs dont les noms suivent, expulsés du Sénat, à savoir: A. E. Barber, A. B. Harris, T. H. Ingraham, F. F. Herwig, M. H. Twitchell, Edward Butler; et

Attendu que les sièges des sénateurs dont les noms suivent, ont été déclarés vacants, à savoir: O. H. Brewster, T. B. Stamps, E. L. Webber et T. C. Anderson; et

Attendu qu'une information officielle de telles vacances m'est parvenue conformément à la loi;

Maintenant, c'est pourquoi, moi, JOHN McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cet ordre d'Election aux Inspecteurs (Superviseurs) d'Enregistrements dans les Paroisses et Districts Sénatoriaux ci-après dénommés, leur ordonnant et notifiant de tenir des élections pour élire des Sénateurs pour leurs Districts respectifs, conformément à l'Acte No 98, approuvé le 20 novembre 1872, comme suit:

Un Sénateur du Dixième District Sénatorial, composé des paroisses Calcasieu, Lafayette, Cameron et St-Landry, pour remplir le terme non expiré de T. C. Anderson.

Un Sénateur du Dix-Huitième District Sénatorial, composé des paroisses de Ouachita et Caldwell, pour remplir le terme non expiré de O. H. Brewster.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial, composé de la paroisse de Plaquemines et de la Rive Droite de la paroisse d'Orléans, pour remplir le terme non expiré de Edward Butler.

Un Sénateur du Quinzième District Sénatorial, composé des paroisses de Concordia et des Avoyelles, pour remplir le terme non expiré de A. B. Harris.

Un Sénateur du Douzième District Sénatorial, composé des paroisses d'Est-Feliciana, de Ouest-Feliciana et Pointe-Coupée, pour remplir le terme non expiré de E. L. Webber.

Un Sénateur du Vingt-Deuxième District Sénatorial, composé des paroisses de Natchitoches, Rivière Rouge, De Soto et Sabine, pour remplir le terme non expiré de M. H. Twitchell.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des Premier, Deuxième et Troisième Wards de la paroisse d'Orléans, pour remplir les termes non expirés de A. E. Barber et F. F. Herwig.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé des Septième, Huitième et Neuvième Wards de la paroisse d'Orléans et la paroisse de St-Bernard, pour remplir le terme non expiré de J. H. Ingraham.

Un Sénateur du Sixième District Sénatorial, composé des Douzième, Treizième et Quatorzième Wards de la paroisse d'Orléans et des paroisses de St-Charles, Jefferson et St-Jean-Baptiste, pour remplir le terme non expiré de T. B. Stamps.

Les dites élections auront lieu et notification en sera donnée dans l'espace de temps prescrit par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce dix-neuvième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, et la quatre-vingt dix-septième de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) JOHN McENERY.

Par le Gouverneur:
(Signé) S. ARMSTEAD, Secrétaire d'Etat.

Pour copie conforme:
WALTER S. LONG, Assistant-Secrétaire d'Etat.

20 fév—

LOTERIES.

LOTERIE

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons—

Tirage tous les jours.

Gros lots: $6000 $5000 $4500

Prix du billet—Une piastre seulement.

Partie de billet en proportion

Plan de police.

Tirage tous les jours.

24déc—

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS et toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

17 juil— Nlle-Orléans.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

Entre les Rues Cana et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

23déc—72un an

CAZADE & CROOKS,

No 26 Beaver Street,

NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO, pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON, 128 rue Gravier.

5uin—1an—MarJS

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de desséchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis.

4janv73—1an

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et cette espèce de Machines pour le Sud.

1isept—1an LEEDS & CO.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG..............Directeur,

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer. Barres de grates et toute espèce de fonte.

Nov—1 an.

E. H. REYNES & BRO.,

Varieties Alley—Cotton Exchange Building

Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres.

Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.

Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. 20 juil 1an

ETAT DU Louisiana Savings Bank AND SAFE DEPOSIT COMPANY,

No. 51 de la rue du Camp.

17 JANVIER 1873.

—ACTIF—

En caisse, monnaie courante	97,297 23
Checks sur les banques locales	69,459 62
	[illegible]
Dû par les Banques et Banquiers	166,756 85
Escompté	157,787 98
Protêts	282,653 25
Prêts sujets à appel	3,780 00
Prêts sur hypothèques	10,500 00
Actions et Bons	54,760 85
Caveau	190,196 23
Propriété foncière et installations	50,000 00
Dépenses	[illegible]
	[illegible]

PASSIF.

Capital—actions		[illegible]
Dépôts individuels:		
Départ. des Epargnes	245,001 44	
" de la Banque	273,366 41	
Dû aux Banques et aux Banquiers		[illegible]
Dividendes non-payés		[illegible]
Billets à payer, hypothèque sur bâtisse		[illegible]
Fonds, surplus		[illegible]
Profit et Perte	[illegible]	
Intérêt	[illegible]	
Change	[illegible]	[illegible]
		[illegible]

JOHN G. WAL

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui [illegible] son influence salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les entlemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif,

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorge, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont son doleur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments [illegible] au sang riche, il faut qu'ils soient [illegible] igérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible] ments, tel est le rôle de l'estomac. Si le [illegible] ureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. Le charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le labourage récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER.

22 sept—

AUGUSTE COUTURIÉ,

30........Rue de la Vieille-Levée........30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Luçon, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS —DE— Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ETRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp. Succursale, au No 565 de la rue des [illegible]

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers [illegible] tonneliers. MACHINES et outils de forgerons. ARTICLES CREUX en fonte, en fer-blanc et en fer. FOURNEAUX [illegible] et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillants et vernissés [illegible]

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, [illegible]

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu [illegible]

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. [illegible]

GOUTTE ET RHUMATISMES!

GUERISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE

BAINS DE VAPEUR,

pris à l'aide d'APPAREILS SPÉCIAUX, ayant obtenu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

E. SANTIN, 126 rue Bo[illegible]

Nov—3m MeVD

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 22mars

SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 5 avril

PEREIRE, capt. Danré, samedi, 19 avril,

PRIX DU PASSAGE EN OR (comprenant le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125 | Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, outre qu'ils économisent beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, 8 Gallier Court, Nlle-O.

nov—12t

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, expressément pour le commerce de la Nlle-Orléans et de New York, faisant le service régulier entre Liverpool et la Nlle-Orléans, Glasgow et New York.

Le LOUISIANA	2,000 ton.,	Capt. Stewart,
Le MINNESOTA	2,000 ton.,	Capt. Hamlin.
L'ALABAMA	2,000 ton.,	en voie de constr.
Le PENNSYLVANIA	2,500 ton.,	en voie de constr.
Le VIRGINIA	2,500 ton.,	en voie de const.
Le GEORGIA	2,500 ton.,	en voie de const.

Pour Liverpool—Le steamer LOUISIANA, Capt. J. Stewart,

Partira le 8 Mars 1873.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour SIX MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On ne rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (excellent emménagement), s'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No. 28, rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ROSS, SKOLFIELD & Co., No. 9, Chapel Street, Liverpool.

LEWIS T. MERROW & CO., No. 66, Great Clyde Street, Glasgow.

6 oct—

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie,

Germania, Capt. Winzen, Saxonia, Capt. Brandt, Vandalia, Capt. Franzen,

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans
"Vandalia"			
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 7½	Mars 12.
"Germania".			
Mars 29	Avril 1er	Avril 4½	Mai 7—1873

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Hâvre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg (éventuellement au Hâvre), pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg: Première Cabine, $180—Entrepont, $45.

Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans: Première Cabine, $180—Entrepont, $45.

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du Continent, entre le Hâvre et Cronstadt. MM. Focke et Wilkens, à Galveston, et Mr. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'aux lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordement sur les steamers de la Compagnie, de la Nouvelle-Orléans.

Pour de plus amples détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents Généraux, 180, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61, Broadway, New York. 3 sept—9m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Breme.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	29 janvier.	5 mars.
Koeln	26 février.	2 avril.
Hannover	12 mars.	16 avril.
Strassburg	26 mars.	30 avril.
Frankfurt	9 avril.	17 mai.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans—

Chambres........ $180 en or. Entrepont........

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême:

Chambres........ $180 en or. Entrepont........

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres........ $60 en or. Entrepont........ 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 47 de la rue de l'Union.

août—1an

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, ST-LOUIS,

Le steamer NEW ORLEANS, Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 15 mars à 8 h. A. M.,

Passage........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 21.

mai—1an

POUR PHILADELPHIE, via la Havane.—Départ, MARDI, le 25 mars, à 9 P. M.,

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe

YAZOO, capt. Barrett.

Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son jour régulier.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTEME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est [illegible] pour la poser sur le toit de suite. [illegible] Elle est plus durable que certaines ardoises et [illegible] du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. [illegible] préparations de ce genre. [illegible] terrasses, [illegible] et les toits de maisons. [illegible]

A vendre par J. G. LINGHAM, agent, Au No 16 de la rue Union

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,

Aux Nos. 26 et 28 de la rue Royale,

VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock, qui se compose de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer; meubles ordinaires de toute espèce du prix coûtant—pour cause de changement de commerce.

6 déc—3m

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires,

61........RUE TCHOUPITOULAS........61

NOUVELLE-ORLEANS.

28 juin—1an

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

6........PASSAGE DE LA BOURSE........6

Entre Bienville et Douane,

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non, de la réduction de l'assessement, [illegible]

VAPEURS.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de St-Tammany entre la Nouvelle-Orléans — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington. [illegible]

CAMELIA,

[illegible] les LUNDIS et les JEUDIS [illegible] les MARDIS [illegible]

Le LUNDI et le JEUDI, il ne partira qu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington.

[illegible] s'adresser à bord ou à

GOMEZ M. SORIA, Aux Nos [illegible] de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h., P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

[illegible] Vicksburg le NATCHEZ [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY et Commerce.

Bayou Barthélemy.—Paquebot Régulier.

Départ, jeudi, 3 mars à 5 heures P. M.

Pour le Bayou Barthélemy, Ouachita City, Trenton, Monroe, Columbia, Harrisonburg, Trinity, et tous les débarcadères intermédiaires des rivières Ouachita et Black, pour tout le fret du bayou Barthélemy, avec [illegible] — Le paquebot régulier BIG HORN, capitaine J. C. Weeks, commis L. P. Delahoussaye, partira ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à

J. E. CARLIN, No 4 de la rue Tchoupitoulas.

LORD & MOFFAKE, No 70 de la rue Gravier.

3 mars—2t

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Pour Opelousas, Washington, Port Barre, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PERRI, capitaine [illegible] partira ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BUTTON & MERRILL, Agents, No 138 rue Gravier.

Agents, G. CARRIERE, Washington. J. DUBOURDIEU, Port Barré.

13 fév

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine.

Le bateau à vapeur ST-MARY, capitaine Jno. C. Mitchell; [illegible] partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St-Maurice, [illegible] de Dubuis et de Bulton, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et Barbis et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 41, rue Front.

J. E. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.

JNO. JANNEY, No 29, rue de la Commune.

15fév—1m.

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Whitney, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot [illegible]

de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M.

J. E. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

11 sept

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Railroad de Clinton.

Partira tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. B. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

H. O. MELANCON, 11, rue Canal

Bayou Lafourche Packet Company.

2 voyages par semaine.

CARRIE A. THORN, J. Delferes, Capt. M. H. Landry, commis.

Jours de départ, tous les lundis soir à 5 heures et tous les vendredis matin à 10 heures. Ce paquebot prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche.

Pour fret ou passage, s'adresser au secrétaire de la ligne, le capt. J. O. Landry, rue Conti No 24

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS à 9 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. P. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche et la paroisse [illegible] Lafourche Crossing et Houma, Terrebonne [illegible]

Avis.

LA mort de notre sieur Cuthbert H. Slocomb n'amènera aucun changement dans le nom de notre maison.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.

Nlle-Orléans, 4 février 1873. 4 fév—1m

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les restaurants et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la bourse des Marchands, à la Bourse, à côté des bureaux de M. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 2 juil—1an

PAUL ESTEBEN. LEON ECUYER

PAUL ESTEBEN & CO.,

Fabricants et Marchands de Cuirs.

Bureaux et Salle de vente, No. 45 de la rue Poeyfarre, Deuxième District, Nlle-Orléans. Tannerie au "Cavaroc Stock Landing." 14 fév—1m 8pc

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 300,000

sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St. Louis.

PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.

MÉDAILLON EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT"

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

On l'en trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage

13 nov—1an

I. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND D

Cigares de la Havane.

CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES

A l'angle des rues BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE.

Nouvelle-Orléans.

Lock Box No 791 du Bureau de Poste.

10 déc—3m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

Sous l'Hôtel St. Charles.

M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues à des prix exceptionnels. 14 janv—3m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Plants, Plants.

Grande exhibition de Plants d'Europe importés directement de France par le dernier steamer, tels que: Camélias, Magnolias, Azalées, Pensées, [illegible] Rosiers [illegible] Oignons, graines de fleurs, [illegible] Arbres fruitiers, Poiriers, Pommiers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Vignes, Framboisiers en arbre, Framboisiers, Perpétuels. Fruit naturel de poire miraculeux, [illegible] dans un bocal de verre dont il ne peut sortir sans casser le vase. Ceci mérite l'attention des amateurs. Ventes à des prix excessivement réduits.

S'adresser au magasin du BON JARDINIER, rue Carondelet, No 1 [illegible] près Canal.

18 déc—un 1imars

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, en morceaux et sucre en poudre.

A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans," "Louisiane," "Chalmette," "Pélican."

A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

5 déc—1an

CHEMINS DE FER.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7:30 A. M.	Exprès	1:35 A. M.
Malle	[illegible] P. M.	Malle	[illegible] P. M.
Accommodation	4:00 P. M.	Accommodation	[illegible] A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, Humboldt et Memphis, sans changements. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur Général. 15jan—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:40 A. M.	Express	1:35 A. M.
Mail	4:30 P. M.	Mail	12:30 P. M.
Accommodat'n	4:30 P. M.	Accommod.	9:25 A. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, Humboldt and Memphis without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given corner Camp and Common streets, under City Hotel, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. jan14—1y

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 9 février 1873.

Les trains partiront à 6:00 h. du matin et à 5:15 h. de l'après-midi.

Ils arriveront à 9:30 h. de l'après-midi et à 4:00 h. du matin.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Ce train part tous les samedis, à 4 heures P. M., pour Ocean Springs, et part de cette dernière localité pour la Nouvelle-Orléans tous les dimanches, à 6 heures P. M., s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

Les WAGONS-DORTOIRS DE PULLMAN vont jusqu'à Lynchburg, Atlanta, Louisville et St. Louis. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires de l'EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON, Surintendant Général.

E. P. SHUTE, Agent général des tickets.

1er janv—

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after February 9th 1873 trains will leave at 6:00 A. M. and at 5:15 P. M. " arrive at 9:35 P. M. and at 4:00 A. M.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves New Orleans every Saturday at 4 P. M.; leaves Ocean Springs every Sunday at 6 P. M.—stopping at all way station.

PULLMAN'S PALLACE SLEEPING CARS run through Lynchburg, Atlanta, Louisville and St. Louis—making close connections with all the popular routes to the EAST, NORTH and WEST.

Tickets for sale corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

S. H. SCRANTON, Gen'l Super't.

E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

ja 1y

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'entrepôt du chemin, en ville, est établi à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour—....

Pour la station de Gentilly—25 cents pour aller et autant pour le retour—

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de ville. | Départs du Lac.

[illegible]

Les dimanches, les convois partiront toutes les heures, à partir de 5 h.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

Nov—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et relie au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 100 milliers à 1½, et des billets pour toutes les Stations sur le chemin, seront vendus au bureau des soussignés.

Tout fret doit être prépayé d'avance.

Le fret pour la ligne et les débarcadères de Têche est livré à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville. Le fret pour les débarcadères du Bayou Vermillion, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) depuis sept heures du matin à cinq heures du soir, au dépôt de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté [illegible]

Le fret via l'embranchement de Houma sera reçu pour Terrebonne et Houma; pour et de tous les points de Houma, [illegible]

[illegible] pour et de tous les points [illegible] Petit Caillou, ainsi que [illegible] de M. P. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, [illegible]

Ads que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h.; le fret reçu après cette heure partira par le convoi suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera reçu aucun fret après 3 heures. 20 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Ag

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et, parmi eux se trouvent quelques-uns des plus éminents du pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus sûrs et des plus efficaces. Il est fait de racines, d'écorces et d'herbes dont la science médicale approuve les propriétés; il prévient, mieux qu'aucune boisson de ce genre, les

Maladies d'été, la Bile, les Fièvres en frissons, les Fièvres intermittentes, Flatuosités, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de tonique que les membres en renom du corps médical recommandent, que le peuple ait aussi bien accueilli, que l'amer connu depuis longtemps sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

R. E. Castendyk,

Seul Agent au Sud, No 59 rue Tchoupitoulas

14 août—1an—MercV.D

IMPORTANT

Pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile la meilleur

CINCINNATI LAGER BEER

à $8 50 par demi-baril.

ROBERT FARNACHT,

7 avril—1an rue Poydras.

Consulat de France.

AVIS SEMESTRIEL.—MARS 1873.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	G
Adrien Mathurin	Gerard (les époux)
Allier Eléonore et Bal.	Giovani Joseph
B	J
Barthélemy Alex. Louis	Janvier Pierre
Busst Clément	L
Boudinier Jules (Hyacinthe)	Lerrieu François
Boudinier Jules	Lée Frédéric
C	Lebsuilion Rosalie (Mme)
Clouet Xavier	M
Colestin Belle Louis (Mme)	Magne Joseph-Gaspard
Cordier Martin	P
Cousin Jean-Baptiste	Paisegur Pierre
Coussx Bernard	Pizetz Bernard
D	Picard Auguste
Dufour Bertrand	Pottier (Mme Vve)
Dussieix Théodule	R
Duprous Pierre	René (les époux)
Ducos Jean	[illegible]
Darret A	[illegible]
Decker Henri	S
Doche Anne-Marie	Serrano Jean
E	St-Pierre (les époux)
Escote (Mme Vve)	Sevène Jules
F	T
Fauquet Etienne	Tornelli (les époux)
Fenloup Ferdinand (les époux)	Tyrsay Bonaventure
	V
	Vandemier Levy, née Etienne

La Chancellerie du Consulat de France, rue Ste-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. [illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé.........$500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Sur risques d'incendie	$305,177 30	
Sur les risques de mer	36,000 [illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Plus—les risques non expirés de 1871		[illegible]
Moins—les risques non expirés de 1872	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]

Montant net des primes........ [illegible]

Pertes, etc., payées dans la même période:

Risques d'incendie	$90,798 77	
Risques de mer	30,369 36	
Risques de rivières	13,994 63	[illegible]
Plus, pertes non encore réglées	$12,000 00	
Fonds réservé	16,000 00	
Réassurances	4,300 [illegible]	[illegible]
Frais généraux et dépenses		[illegible]
Intérêt sur le capital	$30,000 00	
Moins l'escompte et l'intérêt	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:

[illegible]

Total de l'actif........ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLÉANS, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
R. Pierce,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. P. Seymour,
Richard Flower,	J. Weis,
E. W. Taylor,	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Aleus,	R. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. Turlon,
Robt. McGehee,	Isaac L. Haas.

20 janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle Marchande de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]

Total de l'actif........ $1,061,391 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et souscrit pardevant moi, le 30 juin 1872.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 19 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1872—dividende qui sera payable le deuxième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer, sur demande, dix pour cent d'intérêt aux porteurs de scrip, sur conversion de leur scrip en fonds capital, d'après la charte amendée de la Compagnie.

— Directeurs —

P. Maspero	David McCoard,
S. E. Hall	H. T. Gendron,
M. Puig,	J. Tourmy,
P. S. Wiltz,	J. Fernandez,
D. A. Chaffraix	J. M. Allen,
Chas Lafitte.	

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 16 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que SIX pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé sera payé aux porteurs [illegible]

ALF. MOULTON, Président.

WM. H. PERKINS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. H. Perkins,	A. J. Keith,
Augustus Block,	Jas. T. Moore,
E. R. Hart,	B. C. Randall,
H. R. Ferrell,	W. T. Fay,
Jno. O. Rodgers,	Geo. W. Hynes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1872:

Sur les risques d'incendie	$280,627 75
Sur les risques de mer	54,041 35
Sur les risques de rivières	38,066 00
Total des primes	[illegible]
Moins—primes non expirées le 31 décembre 1872	[illegible]
Primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

25 pour cent sur les primes d'incendie,

20 pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de 10 pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	H. Payne,
C. T. Buddecke,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	R. Hillenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

14 jan—1 an

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 10 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872—

[illegible]

L'état ci-dessus est un extrait correct et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Certifié sous serment et signé pardevant moi, ce 10 mai 1872.

W. N. EVANS, Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur tous les certificats de scrips, entre les mains des porteurs légaux des dits, à partir du second lundi du mois de juin prochain.

Il a aussi déclaré un dividende de scrip de trente-cinq et un tiers pour cent sur les primes sur lesquelles a droit à la participation pour l'année finissant le 30 avril 1872, dividende pour lequel des certificats seront émis, à dater du premier lundi de juin prochain, francs de timbre.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:

Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
C. T. Buddecke,	P. H. Foley,
A. G. Ober,	A. Thomson,
E. H. Summers,	B. Newgass,
F. M. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	J. J. Garnett,
S. B. Newman.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Ce qui précède est une copie juste, véritable extraite des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans: attesté sous serment et signé devant moi, ce 19 mars 1872.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip en circulation seront payés aux porteurs ou leurs représentants légaux, à partir du LUNDI, 20 mai 1872.

CHAS. BRIGGS, Président.

ANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Conseil d'Administrateurs élus le [illegible] février 73:

Chas. Briggs,	Chas. Lafitte,
Ant. Carrière,	John S. Wallis,
Geo. A. Fosdick,	Rudolph Sieg,
[illegible]	M. F. Given,
P. Anderson,	W. C. Black,
[illegible]	Thos. H. Hunt,
Jno. W. Dunbar,	Chs. Henold,
[illegible]	D. Jamison,
[illegible]	S. S. Howard,
A. Montgomery	Felix Larue,
Henry J. Vose,	Aug. Rehm,
B. Marqueze,	G. D. Fisher,
Chs. Weckner,	Edward Toby,
A. Lanesart,	Wash. Morton
Frank Williams,	B. Grasselinger,
Thomas Burns,	William Knox,
Geo. Pinder.	

Bureau de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:

JAMES B. EADS, Président

A. M. BRITTON, Vice-Président.

S. W. LOMAX, Secrétaire.

C. G. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE

Agence, No 33 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

OFFICIERS:

F. H. HATCH, Président.

E. T. MERRICK, Vice-Président

R. E. SIMMES, Sec. et Agent à Bte

MÉDECINS SURVEILLANT

M. FOLWELL, M. D. J. R. RITCHIE, M

DIRECTEURS:

E. T. Merrick,	C. H. Mouton,
James Jackson,	Robert Mott,
J. A. Wills,	Thos. Fitzwilliam
F. A. Hatch.	Octave Voorhies.

R. E. Simmes

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES

Aux plus Bas Taux [illegible] Tarif.

A. HIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. SEBOMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$307,126 72
Pertes par incendies survenues et rivières payées	[illegible]	
Réassurances, réductions (rabais), dépenses, etc	[illegible]	[illegible]
		[illegible]
Total de l'Actif		[illegible]

DECLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 20 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible]	F. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hecht,	S. L. Nestle,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	M. Pohlmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	S. Bader,
J. B. Wilderman.		

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureau, No. 25 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'état de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.

JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce troisième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, Douze pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS —

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Bailly Blanchard, Jr.,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Millaudon,
François Gueydan,	G. de Feriet,
Félix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Maillé,
W. J. Behan,	L. W. Heuze,
A. D. Velota,	P. Poursin.

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur Chs. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

24 jan—

Premier Bilan Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurance Delta.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie le bilan suivant:

[illegible]

Ce qui précède est une transcription exacte et correcte des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Certifié sous serment et signé devant moi, ce 31 octobre 1872.

E. BOUNY, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs il a été résolu de payer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, sur le montant payé des actions de capital, et un dividende en compte de VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires sur leurs primes nettes [illegible] le premier payable à partir du 14 courant, et le second à partir du 5 novembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.

W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA,

Pour servir pendant une année, à partir du 31 octobre 1872.

A. Baldwin,	A. Turner,
Emile Dupré,	R. Huff,
J. Lapène,	E. Berthoud,
M. A. de Lizardi,	Joseph Abat,
G. P. Bienvenu,	C. J. Leeds,
T. L. Airey,	D. Bouligny,
G. Hopkins,	A. Palardo,
E. Ganucheau,	H. Rees,
S. Henderson,	O. Mercier,
F. Laborde,	J. Brunnen,
L. H. Gardner,	W. H. Conner,
T. M. [illegible],	W. A. Bell,
	Prol,

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: Rue St-Pierre, No. 5 (Ancien Pontalba).

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président.

A. SOCOLA, Vice-Président.

A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Socola,	Jos. Mutel,
H. A. Lisnière,	Ernest Faugon,
	R. Sabey.

Directeurs:

[illegible]

GEO. MERZ.

OLD BASIN BREWERY

Coin des rues Villeré et Toulouse [illegible]

THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, I have placed, for the convenience of dealers and families, an order box at the entrance of the Merchants' Exchange, [illegible] the office of Messrs. C. E. Girardey & Co. [illegible]